

Circulation d'herbe de cannabis adultérée avec des cannabinoïdes de synthèse



Depuis l'été 2019, la circulation de résine et d'herbe de cannabis faiblement dosées en Δ -9-tétrahydrocannabinol (THC) et en cannabidiol (CBD) et adultérées avec des cannabinoïdes de synthèse a été observée dans plusieurs pays européens¹. Ces herbes ou résines ont un aspect classique. Il est difficile de les différencier des produits habituellement présents sur le marché. Les cannabinoïdes de synthèse (CS) sont pulvérisés sur le support végétal, ils agissent sur les mêmes récepteurs que le THC ou le CBD, mais provoquent des effets différents, plus puissants, pour des doses inférieures et difficiles à maîtriser.

Ces produits sont vendus de façon trompeuse comme du cannabis. En septembre 2020, trois analyses d'herbe de cannabis réalisées dans le cadre du dispositif SINTES de l'OFDT (Système national d'identification des substances et des toxiques) ont confirmé l'existence de ce type de produits sur le territoire français. Depuis, le dispositif a collecté 35 échantillons d'herbe ayant provoqué des effets indésirables et inhabituels, dont l'analyse a révélé, pour 13 d'entre eux, la présence d'un CS, le **MDMB-4en-PINACA**, également suspectée dans 8 autres échantillons.

Le MDMB-4en-PINACA (cf. p. 3) est un dérivé du 5F-ADB, placé sur la liste II de la convention sur les substances psychotropes de 1971 en mars 2018 sur avis de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Ce dérivé est en cours d'évaluation aux niveaux mondial (par l'OMS) et européen par l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA²). Il avait été observé à Mayotte et à La Réunion, dans certains échantillons de « chimique »³.

Les 13 échantillons dans lesquels ce CS a été détecté depuis septembre 2020 ont tous le même profil en ce qui concerne les cannabinoïdes naturels de la plante-support : un taux de THC faible, inférieur à 10 % voire indétectable, accompagné d'un taux de CBD inférieur à 12 %. Si ces profils pourraient correspondre à des herbes de cannabis type « CBD » relativement légères, les effets indésirables provoqués décrits par les usagers (cf. tableau p. 2) n'ont rien à voir avec les effets attendus.

Le dispositif SINTES a reçu 8 autres collectes possédant les mêmes profils (faibles teneurs en THC et CBD) pour lesquels la teneur en MDMB-4en-PINACA (ou autre CS) était indétectable lors des analyses⁴ dans certains laboratoires partenaires SINTES. Les échantillons de type *blends* (débris végétaux variés auxquels sont ajoutés un ou plusieurs CS) ont démontré par le passé leur manque d'homogénéité (au sein de l'échantillon et entre les échantillons) pouvant rendre difficile la détection⁵ de ces molécules. Les huit échantillons suspects sont accompagnés d'une description, par les usagers, d'effets indésirables intenses, ce qui renforce l'hypothèse d'une adultération des herbes consommées par un CS. Si l'on assimile ces échantillons et ceux révélant la présence de CS, leur nombre s'élève à 21 pour l'année 2020. Ces collectes ont été concentrées entre le mois de septembre et décembre et réparties dans 8 des 13 régions métropolitaines. Les déclarations d'effets indésirables évoquant une adultération se sont d'ailleurs prolongées au cours du mois de janvier 2021, donnant lieu à 21 collectes supplémentaires à la date du 3 février 2021. Bien qu'il soit difficile d'interpréter rigoureusement cette hausse, qui peut révéler une forte réactivité du réseau (des usagers et des collecteurs) autant qu'une diffusion accélérée du produit, le dispositif SINTES a pris des mesures visant à pouvoir décrire et analyser au mieux ce phénomène.

¹ Autriche : <https://www.saferparty.ch/warnungen.html?year=2020> ; Suisse : <http://nuit-blanche.ch/warning/nuitblanche.html>

² European monitoring centre for drugs and drug addiction.

³ La consommation de « chimique » est apparue à Mayotte au début des années 2010. Des cannabinoïdes de synthèse sont ajoutés à un mélange de tabac (parfois d'herbe) trempé dans de l'alcool. Voir Cadet-Tairou A., Gandilhon M., « L'offre, l'usage et l'impact des consommations de « chimique » à Mayotte : une étude qualitative ». OFDT, 80p., mai 2018.

⁴ Techniques utilisées : HPLC (chromatographie liquide haute performance) ou GC-MS (spectrométrie de masse couplée à une chromatographie gazeuse).

⁵ Logan, B.K., Reinhold, L.E., Xu, A. and Diamond, F.X. (2012), Identification of Synthetic Cannabinoids in Herbal Incense Blends in the United States. *Journal of Forensic Sciences*, 57: 1168-1180.

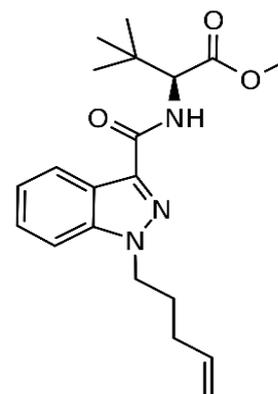
Informations génériques clefs	
Forme	Herbe de cannabis altérée : herbe classique, sur laquelle a été pulvérisée une poudre contenant un cannabinoïde de synthèse.
Dosage	Des effets intenses et différents de ceux du cannabis apparaissent pour des doses moindres.
Effet	Beaucoup plus intense que l'herbe habituelle pour la même quantité. Si on dépasse une certaine dose : vertiges ; malaises ; vomissements. Si on fait l'expérience de ce type d'effets après avoir fumé, il convient de contacter le coordinateur régional SINTES qui saura vous renseigner : https://www.ofdt.fr/files/7315/3026/4549/Cartes_sites_SINTES_2018_V3.jpg
Informations complémentaires déclarées par les usagers lors des collectes	
Dose consommée avant apparition des symptômes	« 3 – 4 taffes » (ou bouffées aspirées). La dose consommée avant l'apparition des effets indésirables dépend de multiples facteurs comme le dosage du produit ou les différences physiologiques individuelles. Les usagers dans leur grande majorité ont eu la même réaction : cesser leur consommation lors de l'apparition des effets indésirables.
Sensations	Rapide montée des effets – effets forts – « bad trip » – acouphènes – sentiment de malaise – déréalisation – vue brouillée – difficulté d'expression et de compréhension – sueurs importantes – sensation de chaleur – « barre » dans le crane – nausées – frissons – fatigue intense – besoin de s'isoler – difficulté de concentration – besoin de s'allonger – panique.
Effets physiologiques	Tachycardie – trouble de la vision – perte d'équilibre – vomissements – perte de connaissance brève – céphalées persistantes – douleurs musculaires – fatigue persistante – maux de ventre – toux
Mode d'approvisionnement	Revente de rue, par livraison, web de surface et darkweb.
Régions de collecte	Bretagne – Bourgogne – Centre – Hauts-de-France – Ile-de-France – Nouvelle Aquitaine – Provence-Alpes-Côte d'Azur – Auvergne-Rhône-Alpes.

Ce phénomène intervient dans un contexte dans lequel les teneurs en THC dans l'herbe et la résine saisies augmentent progressivement (de 5 % à 25% pour la résine et de 5 % à 11 % environ pour l'herbe entre 2000 et 2019), sur un marché dominé par ces mêmes produits. **Au regard des informations disponibles, l'annonce de la circulation de ces produits doit demeurer circonstanciée.** En effet, il n'existe actuellement pas d'éléments permettant d'évaluer la proportion de produits de ce type circulant en France. Par ailleurs, il faut interpréter ces résultats à la lumière du niveau des teneurs atteint ces dernières années qui peut également favoriser le ressenti d'effets inattendus ou indésirables. **Dans cette situation, seule l'analyse de la composition des produits consommés peut en déterminer la nature.**

Contact : Victor Detrez, coordinateur national SINTES - sintes@ofdt.fr

Propriétés pharmacologiques / Mode d'action du MDMB-4en-PINACA

Les cannabinoïdes de synthèse (CS) sont apparus au début des années 2000. Issues de synthèses en laboratoire, ces molécules ont d'abord été commercialisées sous des formes pulvérisées sur des débris végétaux, comme des produits d'apparence naturelle appelés « *blends* », « *spice* » ou « *herbal incense* ». Depuis, l'offre s'est modifiée en évoluant avec les modes de consommations des usagers. Certains usagers « experts »⁶ consomment ces produits sous forme de poudre mais leur manipulation est délicate, en raison de la puissance de ces molécules dont les effets se manifestent pour des dosages au milligramme. La durée des effets des CS est souvent supérieure au cannabis non adultéré, de 2h à 24h pour certains CS. Leurs puissances sont différentes, suscitant des effets indésirables variés, les plus rapportés sont l'agitation, des nausées, l'augmentation du rythme cardiaque. Les effets plus graves (accident vasculaire cérébral, convulsions, crise cardiaque, destruction du tissu musculaire, atteinte rénale) semblent plus rares⁷ bien que les signaux d'intoxication mortelle en Europe soient en hausse (voir *infra*).



MDMB-4en-PINACA

Le MDMB-4en-PINACA agit sur le récepteur CB1 dont il est un agoniste puissant. Il existe peu d'informations disponibles à ce jour concernant ses mécanismes d'absorption et de distribution. L'absence d'études toxicologiques à propos de cette molécule ne nous permet pas d'établir les doses à partir desquelles celle-ci serait toxique.

Le MDMB-4en-PINACA provoque une euphorie semblable aux effets du cannabis pour des doses largement inférieures lorsque celles-ci peuvent être maîtrisées. La consommation d'une forte dose peut avoir des effets dissociatifs et provoquer agitation, confusion ou perte de mémoire.

Lorsque ces produits sont consommés de façon non intentionnelle (sous forme de « *blends* » de CS pulvérisés sur des résidus végétaux, e-liquide présenté comme « CBD » ou herbe adultérée), l'utilisateur risque de mal réagir. Ces expériences inattendues favorisent l'apparition d'effets indésirables physiques et psychologiques qui peuvent varier selon la dose absorbée par l'utilisateur.

Informations disponibles au niveau européen⁸

Le MDMB-4en-PINACA est détecté sur le marché européen en 2017. Entre 2019 et la fin de l'année 2020, la présence de ce CS est en hausse : elle a été signalée dans 21 états membres de l'Union Européenne ainsi qu'en Turquie et en Norvège. Sur l'ensemble de ces pays, 770 saisies ont été réalisées (essentiellement sous forme de poudre, parfois sous forme de « *blend* »). L'opération d'adultération du CS sur l'herbe semble donc être réalisée sur le territoire européen.

11 cas d'intoxications non mortelles ont été rapportées au Royaume-Uni entre janvier et août 2020. Bien qu'une exposition à d'autres produits ait été rapportée dans la plupart des cas, l'intoxication a menacé le pronostic vital des patients dans 10 cas sur les 11 décrits.

Un total de 12 décès liés à la consommation de MDMB-4en-PINACA ont été confirmés et déclarés à l'EMCDDA : en Hongrie (8 cas), au Royaume Uni (3 cas) et en Suède (1 cas). Ces décès ont eu lieu entre janvier 2019 et août 2020. Dans chaque cas, d'autres substances psychoactives avaient été identifiées. Dans certains cas, le MDMB-4en-PINACA était la cause du décès ou était déclaré comme avoir contribué au décès.

⁶ Usager habitué d'un certain type de consommation de produit, maîtrisant les méthodes de préparation et de consommation de celui-ci.

⁷ <https://www.emcdda.europa.eu/topics/pods/synthetic-cannabinoids>

⁸ https://www.emcdda.europa.eu/publications/technical-reports/technical-report-mdmb-4en-pinaca_en